

## A 413/ 321 - Créer un environnement favorable à l'émergence et au développement d'activités économiques

<b>Mesure / dispositif hors PDRG</b>	<b>321</b> Services de base pour l'économie et la population rurale
<b>Mesure axe 4</b>	<b>413</b>
<b>Contexte</b>	Discontinuité des services publics lié à l'éloignement géographique Carence de l'accompagnement à l'émergence de projet Carence en terme de couverture numérique limitant les moyens de communication, l'accès à l'information et aux services Part importante des activités économiques informelles
<b>Objectifs stratégiques</b>	Développer une culture de projet et diversifier les activités économiques
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer un environnement favorable à l'émergence de projets, aux créations d'entreprise et au développement d'activités économiques en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développant l'accès aux services administratifs</li> <li>- Accompagnant la phase de création d'entreprises</li> <li>- Favorisant la régularisation des activités économiques informelles</li> </ul> </li> </ul>
<b>Liens avec les autres objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accroître le niveau de compétences des populations du territoire</li> <li>➤ Soutenir les nouvelles activités économiques</li> <li>➤ Susciter l'émergence de porteurs de projets et les accompagner</li> </ul>
<b>Champ d'action</b>	Accompagnement de projets
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	Développement de l'accès aux services administratifs Augmentation des créations d'entreprise ou d'association Pérennisation des activités des entreprises Régularisation des activités économiques informelles
<b>Ligne de partage PDRG/ LEADER</b>	Cette mesure existe dans le PDRG mais est axée sur les investissements pour les équipements publics lourds (AEP, Assainissement, électrification rurale, voirie et réseaux divers). La traduction de la mesure 321 dans LEADER est liée au RDR. On peut donc considérer cette mesure 321 LEADER du GAL Sud hors PDRG.
<b>Actions éligibles</b>	<p>Les actions éligibles viseront , d'une part à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'accessibilité aux services publics au travers notamment de création de bornes Internet, points multiservices, multiples ruraux.</li> </ul> <p>Et d'autre part à ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser et soutenir des dispositifs d'accompagnement des porteurs d'idées, de projets et les créateurs d'entreprises au travers notamment d'incubateurs, couveuses, pépinières d'entreprise, dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Communes et leurs groupements (communauté de communes) Associations, SCIC, SCOP dès lors qu'elles s'intègrent dans un projet global de territoire ou relevant d'une action d'intérêt général

<b>Dépenses éligibles</b>	<u>Matérielles</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition, construction et aménagement de locaux</li> <li>- Mobilier</li> <li>- Matériel informatique</li> </ul> <u>Immatérielles</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations pour études préalables, études de faisabilité, conseils</li> <li>- Salaires</li> <li>- Frais de déplacements</li> </ul>
<b>Critères d'éligibilité</b>	Dans la limite d'un projet par commune. Le projet pourra faire l'objet de demandes d'aide successives pour sa mise en œuvre.
<b>Critères de sélection</b>	Seront privilégiés les projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- multidimensionnel : projets regroupant un maximum de services sur un même site.</li> </ul> Et / ou : <ul style="list-style-type: none"> <li>- favorisant le travail des entreprises et l'utilisation des ressources du territoire pour la construction et le mobilier.</li> </ul>
<b>Engagements du bénéficiaire</b>	Le bénéficiaire des subventions FEADER s'engage à respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique
<b>Taux maximal d'aide publique</b>	100%
<b>Taux FEADER</b>	85% de la dépense publique
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<i>Nombre d'actions aidées :</i> <i>Volume total des investissements :</i>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<i>Population rurale bénéficiant d'une amélioration du service :</i>
<b>Articulation prévue avec autres fonds européens</b>	Articulation prévue avec le FEDER, axe 7.1 : soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité), notamment pour « susciter des installations dans les zones d'accueil pour l'artisanat et le commerce, en s'appuyant sur le développement des structures communales ».
<b>Plan de financement indicatif</b>	Montant total de la fiche dispositif : 182 032 € Montant FEADER 154 133 € Contre partie nationale publique : 27 900 € Autofinancement : 0 €
<b>Bases réglementaires</b>	Entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles 52.b.i et 56 du Règlement CE 1698/2005</li> <li>- Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour le Feader pour les programmes de développement rural 2007-2013</li> <li>- Décret 2007-1282 du 28/08/2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leur groupement</li> </ul>